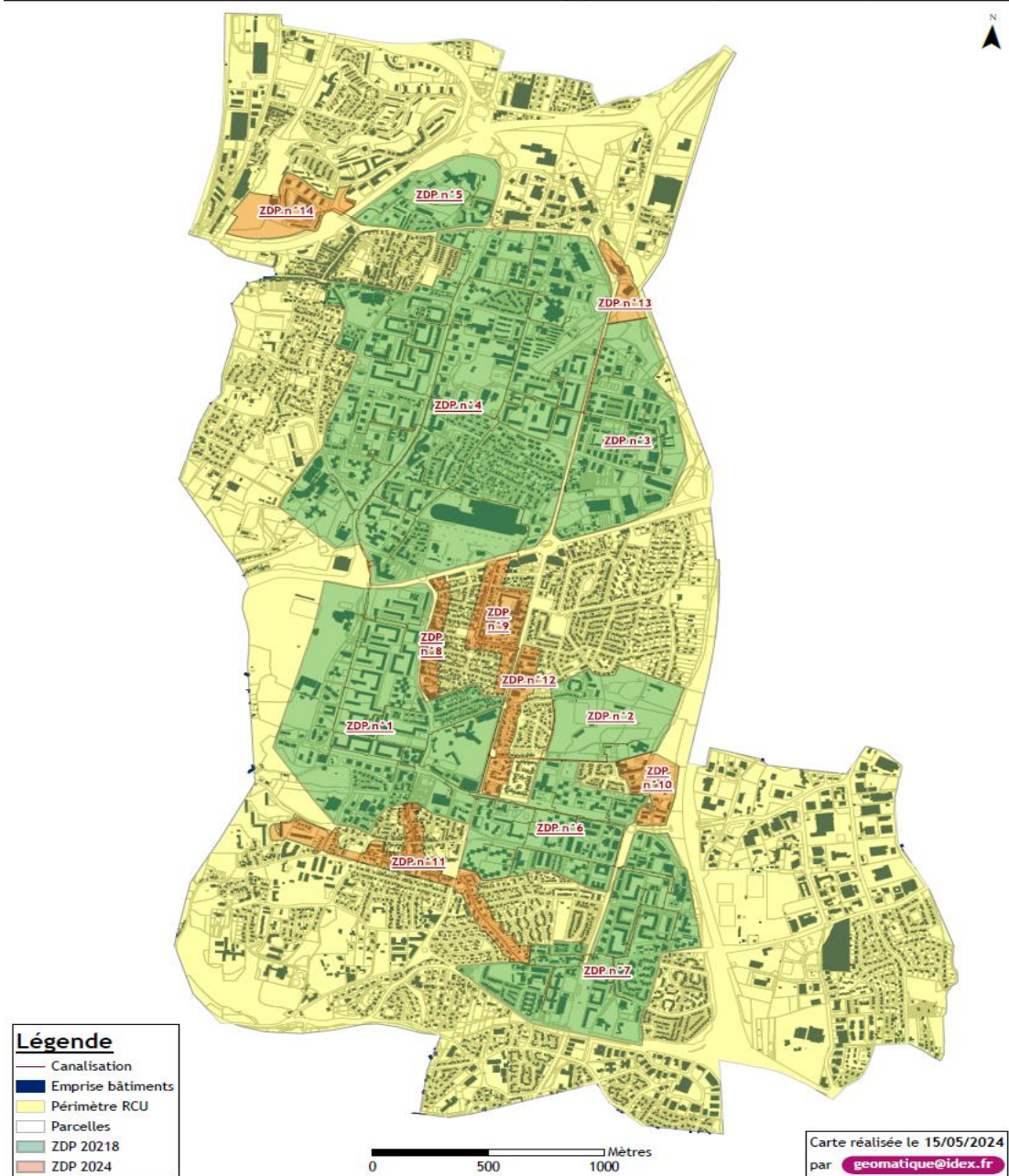


ANNEXE 1

PLAN DU PERIMETRE DU RESEAU AVEC LES NOUVELLES ZONES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRE



Hauts de Garonne Energies - Carte des zones de développement prioritaire



- zone 8 : frange de 60 m de large côté ouest de l'avenue René Cassagne (à l'Est, quartier pavillonnaire), Cenon
- zone 9 : frange de 60 m de large le long de l'avenue Camille Pelletan (à l'Est de la ligne de tram), Cenon
- zone 10 : zone d'activité Jean Zay à proximité de la rocade, Cenon
- zone 11 : frange de 60 m de large le long de l'avenue René Cassagne et chemin des Bories, Cenon
- zone 12 : frange de 60 m de large le long de l'avenue René Cassagne côté Est, Cenon
- zone 13 : Avenue de Paris jusqu'au rond-point Fradin, Lormont
- zone 14 : Quartier Carriet, Lormont